



Challenge INOV'ALI

Règlement du Challenge

Édition 3

Article 1 - Organisateur :

Association Well'Kom
DFTLV (Direction de Formation Tout au Long de La Vie)
BAT 3 - 2 Rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde

Association Loi 1901
0262 48 33 70 - 0693 86 76 80
contact@wellkom.fr - hello@inوالي.re

Article 2 - Objet :

Le présent règlement concerne la 3^{ème} édition du challenge INOV'ALI ci-après dénommé le concours, organisé par l'Association Well'Kom dans le cadre d'un projet tuteuré et plus particulièrement par des étudiants de la Licence professionnelle Métiers de la Communication option Chargé de Communication (M3C)

Ce concours a pour but de :

- Valoriser les talents des créatifs réunionnais
- Mettre en avant les formations spécialisées en Communication à La Réunion
- Apporter une image dynamique et volontaire de la jeunesse réunionnaise
- Sensibiliser la population réunionnaise sur une cause humanitaire

Ce concours ne s'adresse pas aux entreprises déjà créées et concerne uniquement les étudiants.

Article 3 - Candidatures et éligibilité

Peuvent participer à ce concours :

Toute personne physique mineure (avec une autorisation parentale) ou majeure constituée par groupes de 2 (deux) personnes au moins ou 3 (trois) personnes au plus, résidant à La Réunion, quelle que soit sa nationalité et **avec le statut d'étudiant.**

Ne peuvent pas concourir :

- Les membres du jury, les experts sollicités, les organisateurs ainsi que leurs membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré)

Article 4 – Modalité de participation et de sélection

La participation au concours est gratuite

a- Candidature

Pour concourir, les candidats devront s'inscrire en remplissant le formulaire en ligne sur le site www.inovali.re, entre le 01 avril et le 25 avril - 23H59.

Après lecture et validation dudit règlement, les candidats doivent s'inscrire via le formulaire en ligne avant le 25 avril 23h59. Un mail de confirmation sera transmis aux candidats pour assurer la bonne réception de leur dossier de candidature.

La confirmation de candidature se fera sur la base de la vérification que le candidat a bien la qualité d'étudiant (inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur après le baccalauréat)

b- Dépôt de campagne

Le travail demandé devra être fourni au plus tard avant le mercredi 5 mai - 23h59. Les candidats seront alors tenus informés des modalités de dépôt de leur travail (par quel biais, sur quelle plateforme, etc.)

c- Sélection

Le jury étudiera, dès le jeudi 6 mai, les campagnes de communication, de chaque groupe, reçues.

À ce stade, ils détermineront les meilleures campagnes qui seront alors sélectionnées pour atteindre la finale de l'événement. Les candidats écartés seront informés sur leur non-sélection par mail avec en pièce jointe leur grille d'évaluation.

Les candidats retenus seront informés personnellement de la date et du lieu de présentation orale de leur projet face au jury. En fonction de la situation sanitaire actuelle due à la Covid-19, cette présentation orale pourra se dérouler en visioconférence via un outil tel que Zoom. La présentation orale du projet est un élément obligatoire à la participation du concours.

Article 5 – Le jury

Le jury du concours sera composé d'experts de la communication ainsi que des représentants d'organisations luttant contre la maltraitance animale.

Le jury est indépendant et souverain. Après examen des dossiers et présentation orale des projets par les candidats, il se réserve le droit de n'attribuer aucun prix, s'il estime

que les projets ne répondent pas suffisamment aux critères définis dans le présent règlement, sans possibilité de réclamation des candidats quant aux résultats.

Le jury peut également attribuer des mentions spéciales au regard de l'originalité des innovations présentées.

Article 6 – Calendrier

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates du calendrier, en informant les candidats via ses canaux de diffusion (site internet, réseaux sociaux, mailing...)

- **Ouverture de la phase d'inscription : 1^{er} avril 2021**
- **Date limite d'inscription : 25 avril 2021 à 23h59**
- **Envoi de la thématique aux candidats : samedi 1^{er} mai à 08h00**
- **Date limite d'envoi des travaux : mercredi 5 mai à 23h59**
- **Première notation sur la forme : jeudi 6 mai**
- **Pitch final : 8 mai 2021**

Article 7 – Les prix

L'association Well'Kom s'engage à fournir des lots aux finalistes et notamment aux 3 (trois) premiers prix dans le classement, selon les notations du jury.

Des goodies pourront compléter les prix.

Article 8 – Engagement des candidats

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresse fausses sera considéré comme nul.

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixées par le présent règlement,
- Garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature,
- Si leur projet est présélectionné, venir présenter leur projet oralement au lieu et date de convocation du jury qui leur seront indiqués,
- Participer à des opérations de relations publiques et de presse relatives au concours,
- Autoriser expressément l'association Well'Kom à utiliser et diffuser leurs images (via leurs supports de communication divers) et les éléments caractéristiques de leur projet.

Article 9 – Annulation de candidature

Une fois la candidature déposée, enregistrée, et validée, le candidat pourra se retirer à tout moment du concours, par simple confirmation écrite aux organisateurs du Challenge à l'adresse suivante :

hello@inovali.re

Le manquement aux règles décrites dans ce règlement conduit à l'annulation automatique de la candidature par les organisateurs.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'intégralité des droits attachés à leur projet et s'engagent à relever et garantir aux organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attachée au projet candidat.

Les membres du jury et les organisateurs ne peuvent être tenus responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques apportés par le candidat.

Tous les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle liés au projet, présentés dans le dossier ou lors de la présentation orale restent la propriété exclusive et totale des candidats.

Article 11 – Le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse de l'association Well'Kom (ci-dessous).

Toutes les informations recueillies via ce formulaire sont destinées à la gestion du Concours d'INOV'ALI, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à nous permettre également de vous adresser nos actualités et informations par messagerie électronique. Ces informations sont exploitées par les organisateurs via les membres de l'équipe, en charge du projet tuteuré, mais également les membres du bureau de l'association Well'Kom et le jury.

Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de propositions par courrier électronique en vous désabonnant à chaque fois qu'un courrier électronique vous est adressé en activant le lien situé en fin de message.

Pour toute demande relative à l'accès la modification ou la suppression de vos données adressez-vous à :

L'association Well'Kom
DFTLV - BAT 3 - 2 Rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
hello@inovali.re

Pour plus d'informations sur le RGPD, vous pouvez consulter le site Internet de la [CNIL](#).

Article 12 - Frais de participation

Le droit de participation au concours INOV'ALI est gratuit.
Les frais afférents à la présentation de candidature (présentation devant le jury, frais de déplacement, constitution du dossier...) sont à la charge des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 - Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

Article 14 - Force majeure

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.